



Eau potable

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2022

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	6
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	6
1.6.	Eaux traitées.....	7
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022.....	7
1.6.2.	Production	7
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	8
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	8
1.6.5.	Autres volumes.....	8
1.6.6.	Volume consommé autorisé	8
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	8
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	9
2.1.	Modalités de tarification	9
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	10
2.3.	Recettes.....	12
3.	Indicateurs de performance	13
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	13
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	13
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	15
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	15
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	16
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	16
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	17
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	17
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	18
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1).....	18
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	18
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	19
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	19
4.	Financement des investissements.....	20
4.1.	Branchements en plomb.....	20
4.2.	Montants financiers.....	20
4.3.	État de la dette du service	20
4.4.	Amortissements	20
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	21
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	22
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	23
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	23
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	23
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	24

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ Intercommunal

- Nom de la collectivité : SAEPA DU BRAY SUD
- Nom de l'entité de gestion : eau potable
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☒	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	☒	☐
Traitement ⁽¹⁾	☒	☐
Transfert	☒	☐
Stockage ⁽¹⁾	☒	☐
Distribution	☒	☐

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Avesnes-en-Bray, Beauvoir-en-Lyons, Bosc-Hyons, Bouchevilliers, Brémontier-Merval, Bézancourt, Croisy-sur-Andelle, Elbeuf-sur-Andelle, Ernemont-la-Villette, Ferrières-en-Bray, Fry, Gournay-en-Bray, Hodeng-Hodenger, La Feuillie, La Haye, Le Héron, Le Mesnil-Lieubray, Martagny, Montroty, Morville-sur-Andelle, Neuf-Marché, Nolléval
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un schéma de distribution ☐ Oui, date d'approbation* : ☒ Non
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : 30/11/2016 ☐ Non
- Existence d'un schéma directeur ☐ Oui, date d'approbation* : ☒ Non

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **Délégation par Entreprise privée**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA Eau
- Date de début de contrat : 01/01/2017
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2029
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2029
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 2
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **14 714** habitants au 31/12/2022 (14 305 au 31/12/2021).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **7 875** abonnés au 31/12/2022 (7 776 au 31/12/2021).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Nombre d'abonnés Domestiques au 31/12/2022	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Variation en %
Avesnes-en-Bray	132			134	1,5%
Beauvoir-en-Lyons	402			404	0,5%
Bézancourt	236			241	2,1%
Bosc-Hyons	203			203	0,0%
Bouchevilliers	35			35	0,0%
Brémontier-Merval	207			210	1,4%
Croisy-sur-Andelle	236			241	2,1%
Elbeuf-sur-Andelle	115			117	1,7%
Ernemont-la-Villette	125			127	1,6%
Ferrières-en-Bray	922			920	-0,2%
Fry	1			1	0,0%
Gournay-en-Bray	3150			3214	2,0%
Hodeng-Hodenger	1			1	0,0%
La Feuillie	704			710	0,9%
La Haye	182			183	0,5%
Le Héron	78			78	0,0%
Le Mesnil-Lieubray	58			57	-1,7%
Martagny	116			117	0,9%
Montroty	148			149	0,7%
Morville-sur-Andelle	119			121	1,7%
Neuf-Marché	367			368	0,3%
Nolléval	239			244	2,1%
Total	7 776	7 802	73	7 875	1,3%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 23,85 abonnés/km au 31/12/2022 (23,58 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,87 habitants/abonné au 31/12/2022 (1,84 habitants/abonné au 31/12/2021).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 184,1 m³/abonné au 31/12/2022. (207,81 m³/abonné au 31/12/2021).

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 1 874 268 m³ pour l'exercice 2022 (1 948 867 pour l'exercice 2021).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
CAP MORVILLE-SUR-ANDELLE	Nappe de la craie	127 750	125 545	128 614	2,4%
CAP BOUCHEVILLIERS	Source de la Nappe de la craie	1 825 000	1 314 837	1 293 997	-1,6%
CAP MESNIL-LIEUBRAY	Nappe de la craie	511 000	231 573	181 938	-21,4%
CAP ELBEUF-EN-BRAY SOURCE	Source de la Nappe de la craie	1 445 400	276 912	269 719	-2,6%
Total		3 909 150	1 948 867	1 874 268	-3,8%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

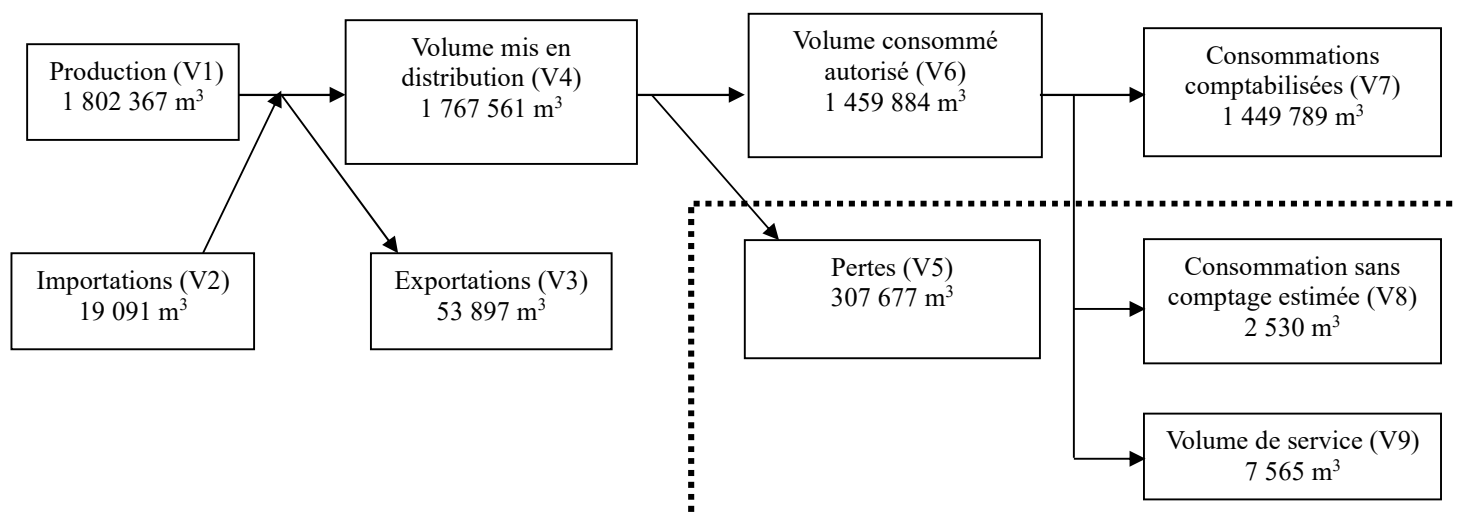
1.5.2. Achats d'eaux brutes



Aucun achat d'eaux brutes n'a été effectué

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022



1.6.2. Production



Le service a 3 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Usine de microfiltration de Bouchevilliers	Traitement de la turbidité
Unité mobile de traitement de Mesnil Lieubray	Traitement des pesticides
Unité de traitement d'Elbeuf-en-Bray	Traitement des pesticides

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2021 en m³	Volume produit durant l'exercice 2022 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
CAP MORVILLE-SUR-ANDELLE	119 210	123 680	3,8%	100
CAP BOUCHEVILLIERS	1 248 490	1 244 357	-0,3%	60
CAP MESNIL-LIEUBRAY	219 888	174 958	-20,4%	60
CAP ELBEUF-EN-BRAY SOURCE	262 939	259 372	-1,4%	100
Total du volume produit (V1)	1 850 527	1 802 367	-2,6%	68,5

1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
Syndicat d'Eau et d'Assainissement de Ons en Bray (SEAO)	17 503	19 091	9,1%	60
Total d'eaux traitées achetées (V2)	17 503	19 091	9,1%	60

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	797 328	682 516	-14,4%
Abonnés non domestiques	818 582	767 273	-6,3%
Total vendu aux abonnés (V7)	1 615 910	1 449 789	-10,3%
Service de Elbeuf en Bray ⁽²⁾	45 339	53 897	18,9%
Total vendu à d'autres services (V3)	45 339	53 897	18,9%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2021 en m ³ /an	Exercice 2022 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	2 530	2 530	0%
Volume de service (V9)	1 252	7 565	504,2%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2021 en m ³ /an	Exercice 2022 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 619 692	1 459 884	-9,9%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 330,15 kilomètres au 31/12/2022 (329,83 au 31/12/2021).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 50,00 € H.T soit 55,00 € T.T.C (T.V.A 10 %) au 01/01/2022
51,00 € H.T soit 56,10 € T.T.C (T.V.A 10 %) au 01/01/2023

Tarifs		Au 01/01/2022		Au 01/01/2023	
		Bassin versant Epte	Bassin versant Andelle	Bassin versant Epte	Bassin versant Andelle
Part de la collectivité					
Part fixe (€ HT/an)					
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	14 €		14,14 €	
Part proportionnelle (€ HT/m³)					
	Prix au m³ de 0 à 150 m³	0,7273 €/m³		0,7346 €/m³	
	Prix au m³ au-delà de 150 m³	0,6537 €/m³		0,6603 €/m³	
Part du délégataire					
Part fixe (€ HT/an)					
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	22,78 €		24,28 €	
Part proportionnelle (€ HT/m³)					
	Prix au m³ de 0 à 150 m³	0,6892 €/m³		0,7342 €/m³	
	Prix au m³ au-delà de 150 m³	0,5743 €/m³		0,6118 €/m³	
Taxes et redevances					
Taxes					
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %		5,5 %	
Redevances					
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,06 €/m³		0,06 €/m³	
	Pollution domestique (Agence de l'Eau) BV Epte	0,38 €/m³	0,22 €/m³	0,38 €/m3	0,22 €/m³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 30/11/2016 effective à compter du 19/12/2016 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 30/11/2016 effective à compter du 19/12/2016 fixant les frais d'accès au service

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €		Au 01/01/2023 en €		Variation en %	
	Bassin versant Epte	Bassin versant Andelle	Bassin versant Epte	Bassin versant Andelle	Bassin versant Epte	Bassin versant Andelle
Part de la collectivité						
Part fixe annuelle	14,00		14,14		1%	
Part proportionnelle	87,28		88,15		1%	
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	101,28		102,29		1%	
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)						
Part fixe annuelle	22,78		24,28		6,6%	
Part proportionnelle	82,70		88,10		6,5%	
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	105,48		112,38		6,5%	
Taxes et redevances						
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	7,20		7,20		0%	
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	45,60	26,40	45,60	26,40	0%	0%
TVA	14,28	13,22	14,71	13,66	3%	3,29%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	67,08	46,82	67,51	47,26	0,6%	0,9%
Total	273,84	253,58	282,18	261,93	3,1%	3,3%
Prix TTC au m³	2,28	2,11	2,35	2,18	3,1%	3,3%

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2022 en €/m3 T.T.C			Prix au 01/01/2023 en €/m3 T.T.C		
	Eau	Assainissement	Total	Eau	Assainissement	Total
AVESNES-EN-BRAY	2,28	0	2,28	2,35	0	2,35
BEAUVOIR-EN-LYONS	2,11	2,63	4,74	2,18	2,76	4,94
BEZANCOURT	2,28	2,63	4,91	2,35	2,76	5,11
BOSC-HYONS	2,28	0	2,28	2,35	0	2,35
BOUCHEVILLIERS	2,28	0	2,28	2,35	0	2,35
BREMONTIER-MERVAL	2,28	0	2,28	2,35	0	2,35
CROISY-SUR-ANDELLE	2,11	2,63	4,74	2,18	2,76	4,94
ELBEUF-SUR-ANDELLE	2,11	0	2,11	2,18	0	2,18
ERNEMONT-LA-VILLETTE	2,28	0	2,28	2,35	0	2,35
FERRIERES-EN-BRAY	2,28	2,63	4,91	2,35	2,76	5,11
GOURNAY-EN-BRAY	2,28	2,63	4,91	2,35	2,76	5,11
LA FEUILLIE	2,11	2,63	4,74	2,18	2,76	4,94
LA HAYE	2,11	0	2,11	2,18	0	2,18
LE HERON	2,11	0	2,11	2,18	0	2,18
LE MESNIL-LIEUBRAY	2,11	0	2,11	2,18	0	2,18
MARTAGNY	2,28	0	2,28	2,35	0	2,35
MONTROTY	2,28	2,63	4,91	2,35	2,76	5,11
MORVILLE-SUR-ANDELLE	2,11	0	2,11	2,18	0	2,18
NEUF-MARCHE	2,28	2,63	4,91	2,35	2,76	5,11
NOLLEVAL	2,11	2,63	4,74	2,18	2,76	4,94

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- ☒ Annuelle
☐ Semestrielle
☐ Trimestrielle
☐ Quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ Annuelle
☒ Semestrielle
☐ Trimestrielle
☐ Quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2022 sont de 1 503 686 m³/an (1 661 249 m³/an en 2021).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

L'augmentation du prix de l'assainissement est en conséquence de l'augmentation des frais d'exploitation (énergie, salaire, matériaux...).

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	1 038 846,20	817 022,41	-21,35%
<i>dont abonnements</i>	-	-	-
Recette de vente d'eau en gros	3 700,00	-	-
Recette d'exportation d'eau brute	-	-	-
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	+ 41 443,74	-	-
Total recettes de vente d'eau	1 083 989,94	817 022,41	-24,63%
Recettes liées aux travaux	-	-	-
Contribution exceptionnelle du budget général	-	-	-
Autres recettes (Antenne relais)	13 110,16	13 382,69	2,08%
Total autres recettes	13 110,16	13 382,69	2,08%
Total des recettes	1 097 100,10	830 405,10	-24,31%

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	1 023 055	966 463	-5,53%
<i>dont abonnements</i>	-	-	-
Recette de vente d'eau en gros	-	-	-
Recette d'exportation d'eau brute	-	-	-
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	+29 592	+33 386	-
Total recettes de vente d'eau	1 052 647	966 463	-8,19%
Recettes liées aux travaux	41 280	180 835	338,09%
Autres recettes (préciser : produits accessoires)	80 138	80 701	0,70%
Total autres recettes	121 418	261 536	115,40%
Total des recettes	1 174 065	1 227 819	4,58%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 : 2 229 660 € (2 419 649 € au 31/12/2021).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes Exercice 2021	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes Exercice 2022
Microbiologie	59	0	54	2
Paramètres physico-chimiques	74	0	56	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité Exercice 2021	Taux de conformité Exercice 2022
Microbiologie (P101.1)	100%	96,3%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de

réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99,11%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	86,45%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et l'équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	108

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

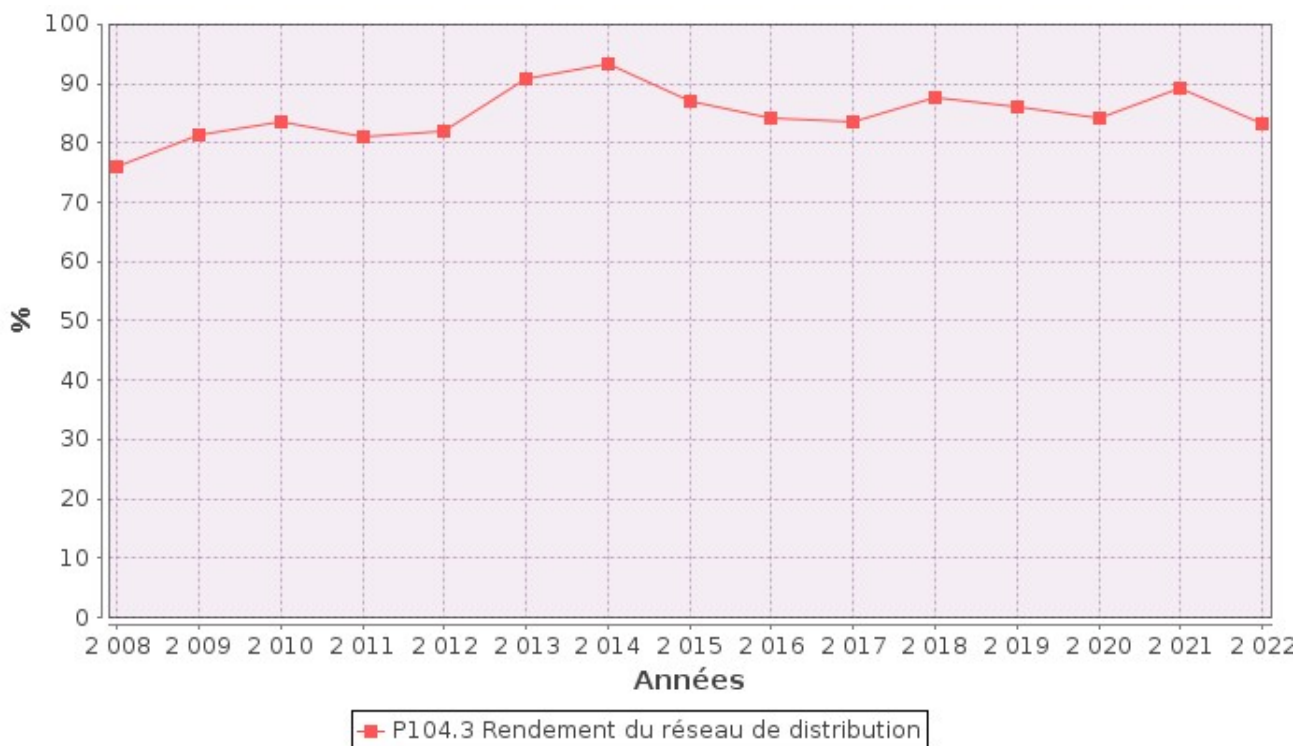
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau	89,1 %	83,1 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	13,83	12,56
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	88,7 %	82 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,6 m³/j/km (1,7 en 2021).

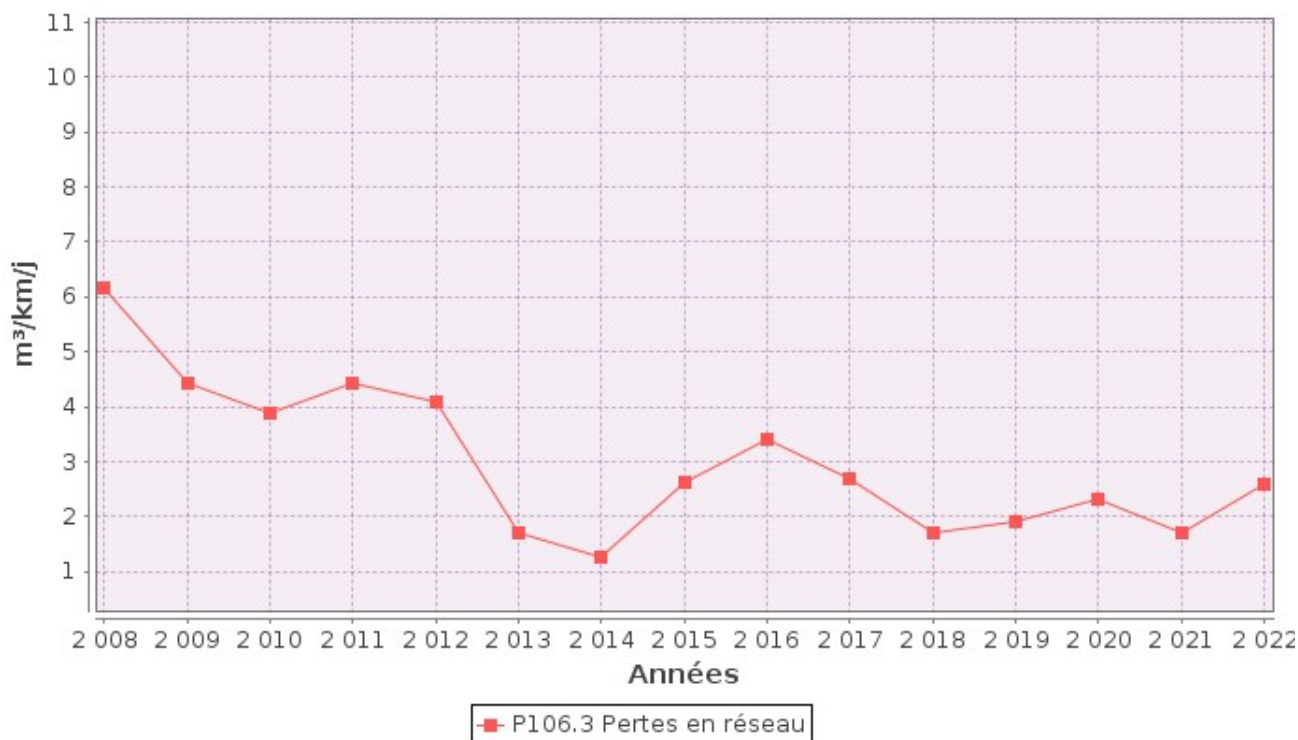
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes est de 2,6 m³/j/km (1,7 en 2021).





3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km	4,3	0,2056	4,4934	15,4774	2,990

Au cours des 5 dernières années, 27,47 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,66% (1,51 en 2021).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 68,4% (68,2% en 2021).

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2022, 41 interruptions de service non programmées ont été dénombrées (40 en 2021), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 5,21 pour 1 000 abonnés (5,14 en 2021).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux de respect de ce délai est de 100% (100% en 2021).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette en €	2 390 443,02	3 016 295,66
Epargne brute annuelle en €	2 134 675,67	2 584 983,01
Durée d'extinction de la dette en années	1,1	1,2

Pour l'année 2022, la durée d'extinction de la dette est de 1,2 ans (1,1 en 2021).

3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2022 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2021 tel que connu au 31/12/2022	98 145	99 720
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2021	1 999 906	2 470 037
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2021	4,91	4,04

Pour l'année 2022, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2021 est de 4,04% (4,91 en 2021).

3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toutes natures relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues ☐ Oui ☒ Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 1

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2022, le taux de réclamations est de 0,13 pour 1000 abonnés (0,26 en 2021).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Aucun branchement en plomb n'est constaté sur l'ancien syndicat du Bray Sud.

Suite aux programmes successifs de renouvellements le réseau du syndicat ne compterait plus aucuns branchements en plomb sur l'ancien syndicat de Gournay-Ferrières.

4.2. Montants financiers



	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	3 227 873	1 283 673
Montants des subventions en €	2 741 687,68 €	757 183,50
Montants des contributions du budget général en €	206 260,73 €	89 253,87

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		2 390 443,02	3 016 295,66
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	77 947,33	124 147,36
	en intérêts	26 061,10	33 882,14

4.4. Amortissements



Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de 204 492,83 € (98 253,87 € en 2021).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
DUP de Bouchevilliers	30 000	60 000
DUP de Mesnil Lieubray	400 600	430 000
Travaux divers Eau Potable	75 000	150 000
Réhabilitation des réseaux d'eaux potables Eau Potable Tranche 1	8 300	100 000
Nouvelle usine de filtration de Bouchevilliers	10 000	242 500
Etude BAC Mesnil-Lieubray	10 000	105 000
Optimisation des réservoirs Morville-Nolléval-Le Héron-La Haye	-	3 000
Réhabilitation des réseaux d'eaux potables Eau Potable Tranche 2 Bray Sud et La Haye	60 000	400 000
DUP Morville sur Andelle	125 000	105 000
Réalisation du nouveau champ captant de Bouchevilliers	75 000	125 000
Etude CVM (Chlorure de Vinyle Monomère)	75 000	100 000
Sécurisation du captage de Bouchevilliers	400 000	425 000
Accompagnement technique/exploitation BAC Elbeuf	3 500	3 500
Maîtrise d'œuvre études conception de la réhabilitation du réseau AEP de Martigny	210 000	600 000
Maîtrise d'œuvre études de conception pour les travaux de mise en place d'une unité de traitement des pesticides de Mesnil-Lieubray	1 830 000	885 000
Mise en place de 7 compteurs de sectorisation	60 000	80 000
Maîtrise d'œuvre études AEP Bezancourt et Gournay-Ferrières	75 000	130 000
Révision de la DUP d'Elbeuf en Bray	65 000	85 000
Etude BAC Bouchevilliers	75 000	150 000
Travaux réservoir Morville – Le Héron-La Haye	450 000	300 000
Suivi renforcé captages Bouchevilliers, Le Mesnil Lieubray, Elbeuf en Bray, Morville	45 000	60 000
Maîtrise d'Œuvre travaux réhabilitation Brémontier Merval, Avesnes en Bray	300 000	350 000
Maîtrise d'Œuvre tranche 1 étude sécurisation	50 000	75 000
Etude relative à la stratégie foncière du SAEPA du Bray Sud	50 000	75 000
Maîtrise d'Œuvre mise en place d'un prétraitement usine de Bouchevilliers	30 000	50 000
Sécurisation captage de Morville sur Andelle et réservoirs de Montroty, La Haye	150 000	200 000
Nouveau local du SAEPA du Bray Sud	990 001	531 000
Maîtrise d'œuvre de conception et réhabilitation des réservoirs de Neuf Marché et de Brémontier Merval	25 000	-

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Aucunes présentations des programmes pluriannuels de travaux n'ont été adoptées par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2022, le service a reçu 6 demandes d'abandon de créance et en a accordé 6.

176,78 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0001 €/m³ pour l'année 2022 (0,0001 €/m³ en 2021).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Aucunes opérations de coopération décentralisée n'ont été effectuées par le SAEPA du Bray Sud.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2021	Exercice 2022
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	14 305	14 714
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,28	2,35
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	96,3%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	108	108
P104.3	Rendement du réseau de distribution	89,1%	83,1%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	1,7	2,6
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	1,7	2,6
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,51%	1,66%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	68,2%	68,4%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0001	0,0001